



Licence Administration publique

Rapport Hcéres

► **To cite this version:**

Rapport d'évaluation d'une licence. Licence Administration publique. 2010, Université de Perpignan via Domitia - UPVD. hceres-02035718

HAL Id: hceres-02035718

<https://hal-hceres.archives-ouvertes.fr/hceres-02035718>

Submitted on 20 Feb 2019

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



Evaluation des diplômes

Licences– Vague A

ACADÉMIE : MONTPELLIER

Établissement : Université Perpignan - Via Domitia

Demande n° S3110053667

Domaine : Droit, économie, gestion

Mention : Administration publique

Présentation de la mention

La licence mention Administration publique (LAP) est, pour l'établissement, l'une des quatre mentions de licence existant dans le domaine Droit, économie, gestion. La licence d'Administration publique présente la particularité, conformément à la réglementation, de ne porter que sur les deux derniers semestres de licence. Elle vise à offrir des enseignements diversifiés de droit, orientés vers le droit public, de culture générale, mais également d'économie et de langue vivante permettant aux étudiants de balayer les savoirs académiques nécessaires à la préparation aux concours administratifs exigeant un niveau bac + 3. De plus, la LAP offre des savoirs méthodologiques permettant de maîtriser les différentes épreuves des concours. Un stage y est même rendu obligatoire. Le profil de recrutement des étudiants semble varié et est soumis à une commission pédagogique propre au diplôme. L'établissement est habilité à délivrer le diplôme depuis 2004.

L'établissement met en œuvre une politique volontariste de soutien aux étudiants de LAP par l'instauration d'un enseignant référent, du tutorat et d'un partenariat avec le Centre Universitaire d'Information et d'Orientation.

Elle accueille un public peu nombreux (22 étudiants en 2007-2008).

Avis condensé

• Avis global :

L'articulation des enseignements et la composition de l'équipe pédagogique semblent répondre aux objectifs généraux d'une licence d'Administration publique. Toutefois, la très forte mutualisation avec la licence Administration économique et sociale (AES) révèle une concurrence entre ces deux mentions qui présentent des objectifs similaires. L'établissement propose également un Diplôme Universitaire « Préparation aux concours administratifs ».

Par ailleurs, la plupart des outils de pilotage et d'évaluation soit sont très succincts ou totalement absents du dossier, soit restent à mettre en place à l'avenir. Les logiques de suivi et de contrôle d'adéquation entre objectifs et contenu en souffrent nécessairement alors même que l'autoévaluation, réalisée au niveau central, révèle l'existence d'études réalisées par l'OBSIDE (Observatoire interuniversitaire des étudiants du Languedoc Roussillon).

A l'avenir, il serait souhaitable que l'établissement et le porteur du projet formalisent avec le plus grand soin le dossier en explicitant l'ensemble des éléments allégués. De même, une plus grande attention devrait être portée à la fiche Registre National des Certifications Professionnelles (RNCP) et à l'Annexe Descriptive au Diplôme (ADD).

• Points forts :

- Une forte mutualisation des enseignements, notamment avec la licence AES.
- Stage intégré.



- Points faibles :
 - Le dossier est très elliptique sur de trop nombreux points : l'organisation et le fonctionnement des structures de pilotage, les statistiques fournies relatives à la population étudiantes et son insertion professionnelle, par exemple.
 - Aucune information sur les résultats aux concours administratifs.
 - La fiche RNCP et l'ADD ne sont que de pure forme et ne comportent aucune compétence précisément détaillée susceptible d'être valorisée par le titulaire de la certification.
 - Faible taux de réussite pour une L3 à effectif réduit (54,54 % en 2007-2008).
 - Les objectifs de la LAP semblent redondant avec la licence AES et le DU.

- NOTATION GLOBALE (A+, A, B ou C) : C

- Recommandations pour l'établissement :

A l'avenir, il semble souhaitable que l'établissement porte une plus grande attention à la constitution du dossier et à la fiche RNCP et l'ADD. De trop nombreux points doivent être clarifiés notamment du point de vue statistique.

Il conviendrait de préciser l'articulation de la LAP avec les autres formations de l'établissement préparant aux concours des fonctions publiques. Il semble souhaitable de faire ressortir les différences avec la licence AES avec laquelle la LAP est fortement mutualisée. En effet, à la lecture du dossier, les objectifs et les débouchés de ces formations, semblent les mêmes ou du moins apparaissent extrêmement proches. En conséquence, une clarification des objectifs de la LAP avec ceux de la licence AES et le DU « Préparation aux concours administratifs » serait souhaitable.

Avis détaillé

1 ● Pilotage de la licence :

Les organes de pilotage existent : équipe pédagogique, commission pédagogique, enseignant référent..., mais le dossier ne mentionne pas comment ces organes agissent, interagissent, quels sont les outils à leur disposition ou comment ils sont utilisés alors même que la faiblesse des effectifs facilite de fait le pilotage de la formation.

2 ● Projet pédagogique :

Le projet et le contenu du diplôme sont en adéquation avec l'objectif d'une LAP, à savoir offrir un diplôme de licence à dominante juridique sans négliger les matières d'ouverture ni les apprentissages méthodologiques relatifs aux techniques et épreuves des concours administratifs. Les outils d'évaluation restant à mettre en place devraient permettre une évaluation de la pertinence des contenus qui restent principalement centrés sur les savoirs académiques.

Le public visé semble différent du public effectivement recruté, ce qui interroge une fois de plus les objectifs et les moyens mis en œuvre pour les atteindre.

3 ● Dispositifs d'aide à la réussite :

Si ces dispositifs sont mentionnés dans le dossier, leur organisation n'est pas précisée et leur efficacité n'est pas mesurée. Ainsi, par exemple, le dossier évoque un tutorat spécifique, mais sans en préciser les modalités ni l'articulation. Pourtant l'autoévaluation et la déclaration de politique générale de l'établissement affiche un net volontarisme en la matière.



4 ● Insertion professionnelle et poursuite d'études choisies :

Aucune donnée sur l'insertion professionnelle n'est disponible. La poursuite d'études est possible en master Droit, mais n'est pas quantitativement mesurée. La fiche RNCP et l'ADD ne sont pas conçues comme de véritables moyens visant à soutenir la démarche d'insertion professionnelle du titulaire de la certification, mais comme une simple contrainte factuelle et « administrative ».